

Le Label "Compétences pour l'entreprise" (CPE)



Créé en 2011 à l'initiative de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), le **label «Compétences pour l'entreprise » (CPE)** a plusieurs objectifs identifiés :

- * renforcer la distinction de la valeur professionnelle de la formation doctorale ;
- * donner aux entreprises davantage de lisibilité sur les compétences acquises par les docteurs au cours de leur formation ;
- * encourager un meilleur dialogue et une meilleure connaissance mutuelle entre les entreprises et les doctorants ;
- * améliorer l'insertion professionnelle des docteurs dans le secteur privé en France.

Avec le soutien du CEPyA, d'UPPA Entreprises et des deux écoles d'ingénieurs (ENSGTI et ISA-BTP) de l'UPPA, nos deux écoles doctorales (ED SEA et ED SSH) peuvent désormais proposer ce parcours «CPE» à leurs doctorant.e.s.

Le parcours se décompose en 3 temps :

- 1) **Une formation théorique modulaire personnalisable de 70 heures**
- 2) **Une immersion de 35 heures au moins en entreprise**
- 3) **Une évaluation du parcours CPE**

[⬇ Voir le descriptif détaillé ICI](#)

1. la fiche de candidature [⬇ à télécharger ICI](#)
2. une lettre de motivation
3. un CV
4. la fiche des modules choisis (70h minimum) [⬇ à télécharger ICI](#)

Pour candidater, 2 étapes :

- 1) inscrivez-vous dans ADUM (***Formations UPPA - Année 2022/2023 - Compétences pour l'Entreprise***)
- 2) envoyez votre dossier de candidature complet par mail à ced@univ-pau.fr



DATE LIMITE DE CANDIDATURE : VENDREDI 3 JUIN 2022, 18H